



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

Demande de dérogation pour maintien en mode unipersonnel du GAEC :PACAGE :

Suite a la sortie de M (Mme) en date du
et conformément a l'article L 323-12 du Code Rural et de la Pêche Maritime, **je sollicite une dérogation pour un maintien en mode uni-personnel de 12 mois.**

Je m'engage à informer la DDTM de toute évolution de ma situation et dans tous les cas, **2 mois avant** le terme de ces 12 mois.

A ce jour mon projet est le suivant :

- recherche d'un(e) associé(e),
- transformation en une autre forme sociétaire prévue le
- transformation en exploitation sous forme individuelle prévue le
- arrêt d'activité prévue le

Détail du projet :

Fait à....., le

Au terme des 12 mois, vous pouvez :

- soit concrétiser votre projet en nous adressant les pièces justifiant la transformation de votre société,
- soit procéder à une demande de renouvellement de dérogation pour 12 mois supplémentaires en nous adressant un courrier détaillant votre projet en cours.

Il est rappelé que l'agrément ne peut être maintenu en unipersonnel au delà de deux ans. Au terme de cette échéance, le Préfet pourra prononcer le retrait d'agrément du GAEC.